

TAUX REDUITS DE CSPE

Conditions d'accès et démarches à suivre

janvier 2017

Le contexte

LA CSPE (= CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ) :

En taux plein, elle pèse environ 20-25% de votre facture d'électricité (22,5€/MWh en 2016 et 2017)

Des taux réduits sont accessibles à de nombreuses PME industrielles depuis le 1er janvier 2016.

> Economies possibles de 15 à 25% sur votre facture globale !

Conditions d'accès et marche à suivre : cf diapos suivantes.

Références réglementaires :

[Code des douanes - Article 266 quinquies C](#)

Circulaire du 11 mai 2016

Conditions d'accès et taux réduits : deux conditions à remplir

- 1) Avoir un code d'activité entre 00.00 et 39.00Z (activité INDUSTRIELLE)
- 2) Vérifier les critères ci-dessous :

ENTREPRISE	Définition	Seuil d'électro-intensivité en kWh/€VA	Soumise à risque de fuite Carbone selon l'annexe II de la communication 2012/C 158/04 (liste de codes NACE) ou voir diapo suivante	TARIF REDUIT CSPE (€/MWh) (au lieu de 22,5€/MWh)
Electro-intensive	CSPE à 22,5 > 0,5%VA	< 1,5	NON	7,5
			OUI	5,5
		1,5 à 3	NON	5
			OUI	2,5
		> 3	NON	2
			OUI	1
Hyper électro-intensive	Conso > 6kWh / €VA			0,5

Votre entreprise est-elle « soumise à risque de fuite de Carbone ? »

Votre entreprise est-elle soumise à risque de fuite de Carbone selon l'annexe II de la [communication 2012/C 158/04](#) ?

Pour le savoir vérifiez si votre code NACE est dans la liste ci-contre :

Secteurs et sous-secteurs considérés ex ante comme exposés à un risque important de fuite de carbone en raison des coûts des émissions indirectes

Aux fins des présentes lignes directrices, une aide d'État pour les coûts des émissions indirectes peut être octroyée à un bénéficiaire pour une installation au titre de la section 3.3 des présentes lignes directrices uniquement si ce bénéficiaire exerce ses activités dans un des secteurs ou sous-secteurs suivants. Aucun autre secteur ni sous-secteur ne seront considérés comme admissibles au bénéfice d'une telle aide.

	Code NACE (1)	Description
1.	2742	Production d'aluminium
2.	1430	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels
3.	2413	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques
4.	2743	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
5.	1810	Fabrication de vêtements en cuir
6.	2710	Sidérurgie, y compris la fabrication de tuyaux sans soudure en acier
7.	2112	Fabrication de papier et de carton
8.	2415	Fabrication de produits azotés et d'engrais
9.	2744	Métallurgie du cuivre
10.	2414	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
11.	1711	Filature de l'industrie cotonnière
12.	2470	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
13.	1310	Extraction de minerais de fer
14.		Les sous-secteurs suivants du secteur fabrication de matières plastiques de base (2416):
	24161039	Polyéthylène à basse densité (PEBD)
	24161035	Polyéthylène à basse densité linéaire (PEBDL)
	24161050	Polyéthylène à haute densité (PEHD)
	24165130	Polypropylène (PP)
	24163010	Chlorure de polyvinyle (PVC)
	24164040	Polycarbonate (PC)
15.		Le sous-secteur suivant du secteur fabrication de pâte à papier (2111):
	21111400	Pâtes mécaniques

Pour bénéficier du taux réduit



ATTESTATION PERMETTANT DE RECEVOIR DE L'ELECTRICITE EN EXEMPTION, EN EXONERATION OU A TAUX REDUIT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Article 266 quinquies C du code des douanes.

A remplir par les utilisateurs d'électricité bénéficiant d'une exemption, d'une exonération, ou d'une taxation de la TICFE à taux réduit

Usages exonérés/exemptés (cochez les cases correspondantes)		Usages taxés à un taux réduit (cochez les cases correspondantes)	
Procédés métallurgiques, réduction chimique, électrolyse	<input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation > 3 kWh par € de la VA	<input type="checkbox"/> Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/> Non exposée à un risque de fuite de carbone
Fabrication de produits minéraux non métalliques	<input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de la VA	<input type="checkbox"/> Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/> Non exposée à un risque de fuite de carbone
1 Par une entreprise pour laquelle l'électricité représente plus de la moitié du coût d'un produit	<input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation < 1,5 kWh par € de la VA	<input type="checkbox"/> Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/> Non exposée à un risque de fuite de carbone
Production de produits énergétiques	<input type="checkbox"/>	Par une installation hyper électro-intensive	<input type="checkbox"/>
Production d'électricité	<input type="checkbox"/>	Pour le transport par train, métro, tramway, câble et trolleybus	<input type="checkbox"/>
Bénéficiaire			
2	Nom et adresse de l'entreprise		SIREN :
3	Nom et adresse de l'installation (pour les installations bénéficiant d'un taux réduit)		SIRET :
Fournisseur			
4	Raison sociale		SIREN :
5	Référence du contrat de fourniture		
6	Établissement du fournisseur chargé de la facturation		SIREN :
Conditions particulières d'application			
7	Pourcentage d'exonération/exemption déclaré : (quantité d'électricité employée à un usage exonéré ou exempté/quantité totale d'électricité consommée) x 100	<input type="text"/>	Pourcentage des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit : (quantité d'électricité employée à un usage taxé à taux réduit/quantité totale d'électricité consommée) x 100
8	Référence du compteur de facturation pour lequel s'applique le pourcentage de non taxation	<input type="text"/>	
Conditions générales			
9	Par la présente, je m'engage à : - remplir les conditions d'éligibilité à une exemption, une exonération, une franchise ou à un taux réduit de la TICFE (le cas échéant) ; - justifier les éléments attestés à première réquisition, en ce sens, du service des douanes ; - adresser au bureau de douane une copie de toute attestation établie auprès de mon fournisseur d'électricité, accompagnée d'un document justifiant du calcul du pourcentage de l'exonération et/ou des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit ; - à acquitter la TICFE auprès de l'administration des douanes et droits indirects au cas où l'électricité serait employée à un usage taxable, conformément aux dispositions du 7 de l'article 266 quinquies C du code des douanes.		
10	Fait à :	Signature :	
	Le :		

Déclaration à envoyer à votre fournisseur ET aux douanes :

[CERFA 14318*03](#)

Pour les douanes : joindre tous les justificatifs :

- Kbis
- Justificatif de votre code d'activité industrielle
- Justificatif de votre Valeur Ajoutée (extrait liasse fiscale ou doc comptable)
- Vos 12 factures de l'année N-1

Cette déclaration est à renouveler chaque année entre janvier et mars auprès de votre fournisseur (sans justificatifs) et des douanes (avec les justificatifs).

Dans le doute demandez confirmation aux douanes sur votre taux de CSPE.

CONTACT DOUANES :

lyon-energies@douane.finances.gouv.fr

Bureau des douanes de Lyon Energies

6 rue Charles Biennier / BP 2353 / 69 215 LYON Cedex 02

Responsable du bureau Lyon ENERGIE : Mme THIBERT

Détails pour remplir le CERFA 14318*03

ATTESTATION PERMETTANT DE RECEVOIR DE L'ELECTRICITE EN EXEMPTION, EN EXONERATION OU A TAUX REDUIT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Article 266 quinquies C du code des douanes.

A remplir par les utilisateurs d'électricité bénéficiant d'une exemption, d'une exonération, ou d'une taxation de la TICFE à taux réduit

Usages exonérés/exemptés (cochez les cases correspondantes)		Usages taxés à un taux réduit (cochez les cases correspondantes)	
Procédés métallurgiques, réduction chimique, électrolyse	<input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation > 3 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/> Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
Fabrication de produits minéraux non métalliques	<input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/> Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
1 Par une entreprise pour laquelle l'électricité représente plus de la moitié du coût d'un produit	<input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation < 1,5 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/> Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
Production de produits énergétiques	<input type="checkbox"/>	Par une installation hyper électro-intensive	<input type="checkbox"/>
Production d'électricité	<input type="checkbox"/>	Pour le transport par train, métro, tramway, câble et trolleybus	<input type="checkbox"/>

Cocher une des cases

Bénéficiaire		
2	Nom et adresse de l'entreprise	SIREN :
3	Nom et adresse de l'installation (pour les installations bénéficiant d'un taux réduit)	SIRET :

Fournisseur		
4	Raison sociale	SIREN :
5	Référence du contrat de fourniture	
6	Établissement du fournisseur chargé de la facturation	SIREN :

Conditions particulières d'application				
7	Pourcentage d'exonération/exemption déclaré : (quantité d'électricité employée à un usage exonéré ou exempté / quantité totale d'électricité consommée) x 100	<input type="checkbox"/>	Pourcentage des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit (quantité d'électricité employée à un usage taxé à taux réduit / quantité totale d'électricité consommée) x 100	<input type="text" value="100%"/>

Pour obtenir le remboursement de la CSPE trop versée



N° 14317*03

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE
 LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE
 Article 266 quinquies C du code des douanes**

Je soussigné (Nom, Prénom) :
 agissant en qualité de représentant de la société (Raison sociale, adresse) :

- demande le remboursement d'un montant de (En chiffres et en toutes lettres) :

pour la période du au

- joins à la présente demande les pièces suivantes (Cocher les cases correspondantes) :

- Un RIB original
- La copie de ma déclaration d'existence
- La copie de ma ou mes déclarations d'acquiescement
- Une attestation de non répercussion de la taxe
- Le récapitulatif des justificatifs des quantités de produits consommées et de celles pouvant bénéficier d'une exonération, d'une exemption, ou d'un taux réduit de taxation pour la période mentionnée ci-dessus
- Un descriptif du procédé industriel mis en œuvre
- Les attestations permettant de justifier un usage exonéré, exempté, ou taxé à taux réduit de l'électricité
- Les factures afférentes aux livraisons d'électricité sur la période mentionnée ci-dessus, qui précisent le montant de TICFE versé auprès de mon fournisseur d'électricité
- Autre (Précisez) :

- certifie sincères, complets et véritables les renseignements repris dans les documents joints.

Fait à, le

Signature

Faire une demande aux douanes, entre janvier et mars pour l'année N-1 complète :
[CERFA 14317*03](#)

Pièces à joindre :

- Kbis et RIB
- Justificatif de votre code d'activité
- Justificatif de votre Valeur Ajoutée 2016 (extrait liasse fiscale ou doc comptable)
- Vos 12 factures de l'année 2016
- [CERFA 14319*03](#) calculant le remboursement à percevoir (ne pas remplir toutes les colonnes, il faut simplement recalculer ce que vous avez versé et ce que vous auriez dû verser et calculer la différence) (vous pouvez faire ce calcul sur une feuille excel indépendante avec une ligne par mois),
- Attestation manuscrite de non répercussion de la taxe (vous êtes bien le payeur final de la CSPE)
- Remettre votre CERFA 14318*03 (diapo précédente)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Service chargé de l'enregistrement :	Service chargé du remboursement :
Enregistrement	Remboursement
Date de réception :	Montant :
Numéro :	Quittance (date et référence) :
Cachet :	Compte crédité :